

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 53 (1980)

Heft: [6]

Rubrik: Fédération suisse des écoles privées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FEDERATION SUISSE DES ECOLES PRIVEES

Comité central de la FSEP – séance du 3 mai 1980

A la séance du samedi 3 mai 1980 à Berne, Hôtel Schweizerhof participaient MM. Du Pasquier (remplaçant M. Huguenin excusé en raison du service militaire), Durtschi, Huber, Le Pin, Müller et le président soussigné.

MM. Bischoff et Vial s'étaient fait excuser.

L'ordre du jour ayant été au préalable approuvé, le Comité adopte sans opposition le procès-verbal de la séance du 2 février 1980.

Les comptes de l'exercice 1979 sont ensuite acceptés d'une manière définitive, quelques modifications ayant dû leur être apportées sur le plan de la forme avant tout. Le bénéfice de fr. 1.177,55 est un peu supérieur à celui qui figurait dans le premier rapport et qui était de fr. 329,85. Le capital au 31 décembre 1979 est ainsi porté à fr. 16.868,66.

Le Comité central prend acte de l'approbation, par les deux fédérations régionales, de la modification proposée à l'art. 5 des statuts de la FSEP. L'alinéa 2 de cet article est complété de la manière suivante:

«Il siège valablement lorsque deux membres au moins de chacune des deux fédérations constitutives sont présents».

«Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn wenigstens zwei Mitglieder jedes Regionalverbandes anwesend sind».

Ce texte sera polycopié et inséré dans les exemplaires des statuts existants.

Les travaux préparatoires relatifs aux questionnaire-statistique n'étant pas terminés, un projet définitif ne peut être encore établi. Lorsque tel sera le cas, la commission désignée par le Comité central se réunira afin de mettre la chose au point d'une manière définitive et de soumettre un avant-projet au comité.

Au chapitre des «rapports d'information», le président présente un rapport complet et détaillé du problème de la rentrée souhaitable de l'Association genevoise dans la FSEP. Ce rapport fait l'objet d'une discussion assez longue, au cours de laquelle tous les aspects de la question sont analysés. Une délégation de la Fédération suisse romande, conduite par son président, M. Bagnoud et composée d'un représentant de chacune des associations régionales qui la compose a rencontré à deux reprises une délégation de l'Association genevoise. Les pourparlers doivent se poursuivre.

Le président donne connaissance du programme provisoire mis sur pied par l'Association neuchâteloise pour le prochain congrès pédagogique des 24-25 octobre 1980. Une première information sera adressée à toutes les écoles-membres dans la première quinzaine du mois de juin.

M. Huber donne ensuite les raisons qui ont motivé le retard apporté à l'envoi des questionnaires aux écoles, relatifs à l'édition du guide 1981 - 82. Des discussions ont lieu avec l'Office national suisse du tourisme qui ne peut plus éditer son propre guide, ceci pour des raisons financières. Le guide de la FSEP sera édité à nouveau dans sa forme habituelle. Il est prévu notamment de donner la possibilité aux écoles d'insérer une demipage de texte, sans photographie-clinché. Le guide ne doit toutefois pas excéder un certain poids en raison des frais de port. Le format doit par ailleurs rester identique au précédent, un important stock d'enveloppes se trouvant encore au Service scolaire de Genève.

Le comité décide que les caissiers des deux fédérations régionales fonctionneront à l'avenir comme vérificateurs des comptes du Fonds de prévoyance de la FSEP. Selon M. Müller, une révision par un bureau fiduciaire reviendrait entre fr. 500.- et fr. 600.-, vu l'importance du fonds.

Communication a été faite au Dr. Haenssler par le président du désir du Comité central de voir figurer les écoles-membres de la FSEP sous une rubrique spéciale dans la Revue suisse d'éducation. Le Dr. Durtschi, qui avait été chargé par le comité d'entreprendre une consultation juridique sur la question de savoir si légalement une publicité peut être refusée, présente son rapport. Sur cette base, il est admis que le Comité central pourra trancher après coup et refuser l'insertion d'une annonce pour l'avenir.

Dans l'examen des affaires courantes, il est relevé que le Service scolaire de Genève qui est une véritable boîte aux lettres de la Fédération reçoit toute une variété de demandes qui sont en général envoyées au président central. Celui-ci y répond dans la mesure du possible ou transmet les documents avec ou sans préavis aux fédérations, groupements ou associations intéressés. Certaines de celles-ci sont soumises au Comité central.

La prochaine séance est fixée au 27 septembre et la séance levée à 12.40 h. ,après deux heures et demie de discussions nourries.

P.-A. Piaget

Dates à retenir, les

24 et 25 octobre 1980

Congrès pédagogique à Neuchâtel

avec sortie, la seconde journée, dans le Jura neuchâteloise.

Wir sind ein kleines Team von Personalberatern im Zentrum von Bern und suchen zu unserer Verstärkung einen jüngeren

Betriebspyschologen

Ihre Aufgaben wären die selbständige Durchführung von Kaderselektionen und Kaderschulung sowie die Mitarbeit in verschiedenen Mandaten der Personalberatung und Organisationsentwicklung.

Kontaktnahme bitte über Chiffre A 900 519 an Publicitas, 3001 Bern.

Einwohnergemeinde Risch ZG

Auf Schuljahresbeginn 1980/81 (18. August 1980) suchen wir für die Sekundarschule Rotkreuz

1 Sekundarlehrer(in) phil. I

Es erwartet Sie ein angenehmes und kollegiales Verhältnis zwischen Lehrerschaft und Schulbehörde. Die Besoldung richtet sich nach kantonalem Besoldungsreglement.

Bewerbungen mit den üblichen Unterlagen sind möglichst sofort an das Schulrektorat Risch, 6343 Rotkreuz, Telefon 042 64 12 32 oder 042 64 19 88 zu richten.

Schulkommission Risch

Wir suchen auf den 15. Oktober 1980, evtl. April 1981, für ein Vollpensum einen jüngeren

HANDELSLEHRER

Unterrichtsteilung: Buchhaltung/EDV, Kaufmännisches Rechnen, Betriebs- und Rechtskunde, evtl. weitere Fächer nach Wunsch. Unsere Schule bereitet vor auf die Diplome des Verbandes Schweizerischer Handelsschulen VSH und auf Eidgenössische Fähigkeitszeugnisse.

Wir bieten ein zeitgemäßes Salär, Altersfürsorge, ein angenehmes Arbeitsklima und geordnete Verhältnisse. Gerne erwarten wir Ihre vollständige Bewerbung. Kontakterson für telefonische Auskunft: Herr R. Meyer.

Huber Widemann Schule HWS, gegründet 1876
Kohlenberg 13 4001 Basel Telefon 061 23 17 01